

ARRETE N°2026-80

PORTANT DESIGNATION DU CORRESPONDANT
SECURITE ROUTIERE

Le Maire de Neuilly-Plaisance,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2212-1 et suivants et L.2213-1 et suivants,

Vu le courrier du Préfet de la Seine-Saint-Denis en date du 8 juillet 2026 relatif à la désignation des référents sécurité routière du département de la Seine-Saint-Denis,

Vu la délibération n°2026.03.09 du 21 mars 2026 relative à l'élection du Maire,

Vu la délibération n°2026.03.11 du 21 mars 2026 relative à l'élection des Adjoints au Maire,

Considérant que la sécurité routière constitue une priorité partagée par l'ensemble des pouvoirs publics et que son amélioration nécessite une mobilisation de l'ensemble des partenaires concernés, au premier rang desquels les collectivités locales,

Considérant que la désignation d'un référent sécurité routière parmi les membres du conseil municipal symbolise l'engagement de la collectivité dans cette politique et garantit la transversalité et l'opérationnalité des actions menées sur le territoire communal,

Considérant qu'il convient, en conséquence, de procéder à cette désignation au sein du conseil municipal,

ARRETE

Article 1 : Madame Marie-Françoise PELLEGRINO, Maire-Adjoint, est désignée référente sécurité routière de la commune de Neuilly-Plaisance.

Article 2 : Le présent arrêté sera transmis en Préfecture de Seine-Saint-Denis, publié sur le site internet de la Ville et notifié à l'intéressée.

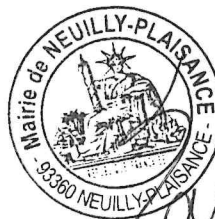
Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 4 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Neuilly-Plaisance est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Neuilly-Plaisance, le 03 août 2026.

Christian DEMUYNCK

Maire



« Pour le Maire empêché, l'adjoint Martine LAMAURT »

6 rue du Général de Gaulle
93360 Neuilly-Plaisance
Tél. : 01 43 00 96 16
Fax : 01 43 00 42 80

Courriel :

contact@mairie-neuillyplaisance.com

(Tous les courriers doivent être
adressés impersonnellement à
Monsieur le Maire)

Certifié exécutoire

Acte publié le 20 / 08 / 2026

Accusé de réception en préfecture
093-219300498-20260803-AR-DGS-2026080-AR
Date de télétransmission : 06/08/2026
Date de réception préfecture : 06/08/2026